

Lettre aux porteurs de parts

L'exercice a connu un excellent départ grâce à l'avancement d'initiatives de croissance et de développement, et nos résultats financiers sont le reflet d'une entreprise dont les activités ne cessent de gagner en diversification et en durabilité.

À une époque où la demande d'énergie propre continue de s'accroître à la suite de la transition de l'économie mondiale vers le numérique, nous nous trouvons en bonne position pour en tirer parti, compte tenu de nos capacités uniques et de notre excellente réputation de fournisseur de solutions d'énergie propre d'envergure.

Notre portefeuille d'occasions de croissance attrayantes est plus solide que jamais, compte tenu de notre accès à des capitaux importants, de la vigueur de nos activités d'exploitation et de la conjoncture du marché, où les contreparties ne sont pas toutes nécessairement bien positionnées, ce qui nous offre un terrain fertile pour de nouveaux investissements. Parallèlement, nous observons une demande solide d'actifs sans risque, propice à l'établissement d'un marché favorable au recyclage de capitaux à des rendements avantageux.

Voici les faits saillants de l'exercice :

- Nous avons dégagé des fonds provenant des activités de 296 millions \$, ou 0,45 \$ par part, soit une augmentation de 8 % par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Ces résultats solides font foi de la capacité importante de nos ressources hydroélectriques et des retombées de nos activités de développement et de croissance. Grâce à ces résultats, nous sommes en bonne posture pour atteindre, voire dépasser, notre objectif de croissance de 10 % en matière de fonds provenant des activités par part pour l'exercice.
- Nous avons poursuivi l'avancement des priorités commerciales en obtenant des contrats visant à fournir une production d'environ 5 200 gigawattheures de plus par année et en établissant un accord historique avec Microsoft visant à fournir une capacité d'énergie renouvelable supplémentaire de plus de 10 500 mégawatts entre 2026 et 2030.
- Nous avons fait progresser nos activités de développement au cours du trimestre et prévoyons ajouter des capacités de production d'énergie renouvelable d'une puissance d'environ 7 000 mégawatts au cours de l'exercice.
- Nous avons fait progresser nos activités de recyclage des capitaux, qui devraient dégager un produit d'environ 3 milliards \$ (montant net d'environ 1,3 milliard \$ pour Énergie Brookfield) au cours de l'exercice à des rendements avantageux.
- Nous avons solidifié notre bilan en contractant des financements d'environ 6 milliards \$, ce qui nous a permis de terminer le trimestre avec des liquidités disponibles s'élevant à 4,4 milliards \$ que nous pourrions déployer dans un contexte d'investissement hautement attrayant.

Nous contribuons à la transformation numérique de l'économie mondiale à titre de premier fournisseur d'énergie propre

Alors que l'accélération des tendances mondiales de l'infonuagique, de la transformation numérique et de l'adoption de l'IA continue d'entraîner l'augmentation considérable de la demande d'électricité, nous sommes privilégiés d'être un catalyseur de premier plan de l'une des plus importantes tendances de croissance de l'histoire récente.

La demande à l'égard de l'infonuagique et de l'IA pousse les entreprises technologiques de pointe à accroître les investissements dans ces domaines. Or, pour fournir ces produits, il est impératif de disposer de la puissance informatique et électrique nécessaire. Néanmoins, les infrastructures énergétiques existantes ne suffiront pas à la tâche, ce qui place l'approvisionnement en sources supplémentaires d'énergie renouvelable durable d'envergure sur le chemin critique vers la croissance de ces entreprises.

En mai, nous avons conclu un accord-cadre historique avec Microsoft en matière d'énergie renouvelable qui nous a permis d'approfondir notre partenariat stratégique, aux termes duquel nous prévoyons fournir une capacité d'énergie renouvelable de plus de 10 500 mégawatts aux États-Unis et en Europe entre 2026 et 2030.

Premier accord de ce genre, qui représente presque huit fois la taille de la plus importante convention d'achat d'électricité (CAÉ) jamais conclue avec une société, cet accord permettra à Microsoft de faire croître ses centres de données et d'investir dans les services infonuagiques alimentés par l'IA. L'accord nous place en bonne position pour lui fournir au-delà de 7 000 mégawatts supplémentaires par année jusqu'à la fin de la décennie.

Il existe d'autres possibilités de partenariat avec Microsoft, avec qui nous avons déjà convenu de livrer des projets d'une puissance de près de 1 000 mégawatts jusqu'en 2025. L'accord comprend des dispositions visant à augmenter l'ampleur, soit en fournissant une capacité d'énergie renouvelable supplémentaire aux États-Unis et en Europe, ainsi qu'en Asie-Pacifique, en Inde et en Amérique du Sud.

Ce partenariat témoigne de l'unicité de nos produits, renforcée par notre accès à des capitaux importants et par la crédibilité de notre capacité d'offrir des solutions d'énergie propre d'envergure grâce à notre vaste portefeuille de projets en développement à un stade avancé, qui disposent des installations d'interconnexion et des permis nécessaires sur de nombreux marchés de centres de données de premier plan à l'échelle mondiale.

Ce partenariat étant le premier de ce genre en raison de l'envergure considérable des investissements requis pour répondre à la croissance de la demande d'électricité, nous estimons que nous sommes particulièrement bien placés pour devenir un catalyseur de croissance de premier plan auprès des plus grands acteurs technologiques grâce à des arrangements similaires. Notre accès à des capitaux importants, la taille de notre portefeuille de projets en développement et notre capacité à mettre en service simultanément plusieurs actifs d'une puissance considérable pour répondre à la demande nous permettent de nous démarquer en tant que partenaire.

En outre, nous avons toutes les qualifications requises pour offrir des solutions personnalisées afin de répondre aux besoins de nos clients. Notre capacité à fournir des solutions d'énergie propre d'envergure en tout temps grâce à notre grand portefeuille d'actifs hydroélectriques, à nos services nucléaires de pointe et à d'autres solutions de production d'énergie renouvelable issues d'une grande variété de technologies nous permet d'offrir des services qui se démarquent, ce qui se traduit en possibilités favorables de négociation de contrats.

Notre portefeuille de croissance est plus solide que jamais

Dans un avenir prévisible, les capitaux devant être investis dans les énergies renouvelables dépasseront les capitaux disponibles. La demande d'électricité atteint de nouveaux sommets en raison de la croissance de la transformation numérique et de l'électrification. En outre, les énergies renouvelables, la forme de production d'électricité en vrac la plus abordable dans la plupart des régions et des pays à l'heure actuelle, permettront d'atteindre les objectifs de carboneutralité et figurent parmi les formes de production les plus susceptibles de répondre aux besoins qu'entraîne cette croissance.

En 2023, alors que les nouvelles capacités de production d'énergie renouvelable avaient augmenté de 50 % à l'échelle mondiale par rapport à celles de l'exercice précédent, les promoteurs et les exploitants de projets d'énergie renouvelable qui n'étaient pas prêts à une hausse des taux d'intérêt ou qui ne sont pas parvenus à surmonter les obstacles de chaîne d'approvisionnement ont vu leurs modèles d'affaires ébranlés. Cette situation nous a fourni la possibilité d'investir afin de créer de la valeur. Grâce à nos activités, qui demeurent à l'abri de ces embûches, nous sommes parvenus à un point d'équilibre entre les capitaux et les possibilités dans le domaine de l'énergie propre.

Notre accès à des capitaux d'envergure nous permet de saisir des occasions à grande échelle dans un contexte de rareté de partenaires viables où les rendements ajustés au risque pourraient assurément se révéler très intéressants. Souvent, les grandes entreprises parviennent à attirer de solides équipes de direction et ont accès à des possibilités de croissances inhérentes qui, combinées à nos capitaux et nos capacités, permettent d'apporter une valeur ajoutée supplémentaire que d'autres ne sauraient produire. Nous nous réjouissons de la possibilité d'acquérir des sociétés et des plateformes d'envergure sur des marchés attrayants grâce auxquelles nous pouvons faire valoir nos avantages par rapport à ceux de la concurrence.

En outre, nous sommes en mesure de tirer parti de l'expertise de nos équipes de placements mondiaux et de nos capacités d'exploitation afin de pénétrer de nouveaux marchés de façon stratégique, ce qui nous permet d'envisager une grande variété de possibilités.

Jusqu'à présent au cours de l'exercice, nous avons veillé à l'avancement de plusieurs occasions de croissance qui, une fois conclues, renforceront notre puissance d'exploitation et la croissance à très court terme de notre portefeuille de projets en développement. Compte tenu de l'état actuel de notre portefeuille, nous prévoyons avec optimisme que le déploiement de notre capital s'accélérera tout au long de l'exercice.

À la lumière des conditions des marchés publics et de notre grande confiance dans la valeur intrinsèque de notre entreprise, nous avons affecté des capitaux au rachat de nos parts au cours du trimestre. Au cours des neuf derniers mois, nous avons racheté plus de 4 millions de parts dans le cadre de notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Dans l'avenir, nous continuerons d'investir des capitaux afin de dégager les meilleurs rendements ajustés au risque possible et nous demeurons convaincus que nous continuerons à créer de la valeur significative pour nos investisseurs.

Résultats d'exploitation

Nous avons dégagé des fonds provenant des activités de 296 millions \$, ou 0,45 \$ par part, soit une augmentation de 8 % par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, notamment grâce à la diversification de nos actifs en exploitation et à l'apport de nos activités de croissance et de développement.

Nos actifs hydroélectriques continuent d'afficher des flux de trésorerie solides grâce à la diversification de nos actifs, à nos CAÉ assorties de clauses d'indexation sur l'inflation et à notre capacité à obtenir des prix d'électricité soutenus. Les fonds provenant des activités découlant de notre secteur hydroélectrique se sont établis à 193 millions \$ en raison de l'excellence de nos ressources hydroélectriques, qui s'est traduite par une production représentant 105 % de la moyenne à long terme, et de prix tout compris soutenus.

Ensemble, nos secteurs éolien et solaire ont dégagé des fonds provenant des activités de 148 millions \$ grâce à des acquisitions que nous avons récemment conclues et à la mise en service de nouveaux projets. Nous continuons d'assurer notre développement, de diversifier nos activités et de réduire la volatilité d'un trimestre à l'autre.

Notre secteur énergie décentralisée et stockage et notre secteur solutions durables ont dégagé des fonds provenant des activités totalisant 67 millions \$. Nous avons poursuivi l'expansion de nos activités de production décentralisée en tirant profit de la forte croissance de notre carnet de projets que nous prévoyons mettre en service au cours des prochaines années, et nous avons bénéficié de l'acquisition de Westinghouse, qui continue de dégager de solides rendements.

État de la situation financière et liquidités

Notre situation financière demeure robuste grâce aux liquidités disponibles de 4,4 milliards \$, ce qui nous permet d'investir des capitaux considérables dans notre croissance.

Au cours du trimestre, nous avons renforcé notre situation financière en contractant des financements de près de 6 milliards \$. Au constat de la vigueur des marchés de financement mondiaux, nous nous sommes affairés à prolonger les échéances à un prix intéressant afin de tirer parti de taux se situant près d'un plancher historique.

En janvier, nous avons émis des billets de 30 ans à 5,3 % d'une valeur de 400 millions \$ CA et nous avons prolongé les échéances de la dette de manière significative. Plus tard au cours du trimestre, nous avons émis des billets subordonnés perpétuels à taux fixe d'une valeur de 150 millions \$, dont le produit a servi à refinancer des actions privilégiées en circulation qui devaient être révisées au début d'avril. Les nouveaux billets sont 70 points de base moins chers que les actions privilégiées en circulation à taux révisé que nous avons rachetées, ce qui nous permettra d'épargner près de 5 millions \$ au cours des cinq prochaines années.

Le marché du type adéquat d'actifs d'énergie renouvelable continue de se développer, les perspectives en matière de taux d'intérêt s'étant stabilisées. Notre vaste portefeuille en pleine croissance d'actifs en exploitation visés par contrat assortis de financements sans recours à taux fixe et notre portefeuille de projets pratiquement sans risque font l'objet d'une forte demande de la part des acheteurs de capitaux à faible coût. Nous avons la chance d'avoir lancé un important portefeuille de vente d'actifs dans cette conjoncture propice et nous veillons à son bon développement. Dans l'ensemble, nous visons à dégager un produit de 3 milliards \$ (montant net de 1,3 milliard \$ pour Énergie Brookfield) au cours de l'exercice à des rendements avantageux.

Perspectives

Nous sommes ravis des perspectives de notre entreprise et demeurons déterminés à dégager un rendement à long terme total de 12 % à 15 % pour les investisseurs. Nous maintiendrons notre approche disciplinée tout en œuvrant à tirer parti des occasions qu'offre la conjoncture actuelle.

Au nom du conseil d'administration et de la direction, nous tenons à remercier tous nos porteurs de parts et actionnaires pour leur soutien indéfectible. C'est avec plaisir que nous vous tiendrons au courant de nos progrès tout au long de l'exercice.

Cordialement,

Le chef de la direction,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'CT', is positioned above the name Connor Teskey.

Connor Teskey

Le 3 mai 2024

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

La présente lettre aux porteurs de parts renferme de l'information et des énoncés prospectifs, au sens prescrit par les lois provinciales canadiennes sur les valeurs mobilières, ainsi que des énoncés prospectifs, au sens prescrit par l'article 27A de la loi américaine Securities Act of 1933, et l'article 21E de la loi américaine Securities Exchange Act of 1934, dans leur version modifiée respective, ainsi que par les règles d'exonération de la loi américaine Private Securities Litigation Reform Act of 1995 et par toute autre réglementation canadienne sur les valeurs mobilières qui s'applique. Les mots « devoir », « avoir l'intention de », « cible », « croissance », « s'attendre à », « croire » et « plan », des mots dérivés de ceux-ci et d'autres expressions qui sont des prédictions ou des indications d'événements, de tendances ou de perspectives futurs et qui ne se rapportent pas à des éléments historiques permettent d'identifier les énoncés prospectifs précités et d'autres énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs figurant dans la présente lettre aux porteurs de parts comprennent des énoncés sur la qualité des sociétés d'Énergie Brookfield et de ses filiales et sur nos attentes concernant les flux de trésorerie futurs, la croissance de la distribution et la réussite des initiatives de croissance. Ils portent notamment sur la performance financière prévue d'Énergie Brookfield, la future mise en service d'actifs, la capacité de tirer parti du portefeuille de projets de développement, le caractère contractuel de notre portefeuille (notamment notre capacité de renégocier certains actifs), la diversification des technologies, les occasions d'acquisition, la conclusion prévue d'acquisitions et de cessions, les occasions de financement et de refinancement, l'évolution des prix de l'énergie et de la demande d'électricité, les objectifs mondiaux de décarbonation et les mesures incitatives gouvernementales connexes, la reprise économique, l'atteinte de la production moyenne à long terme, les coûts de développement de projets et de dépenses d'investissement, les politiques relatives à l'énergie, la croissance économique, le potentiel de croissance de la catégorie d'actifs d'énergie renouvelable, les perspectives de croissance future et le profil de distribution d'Énergie Brookfield ainsi que l'accès aux capitaux d'Énergie Brookfield. Ces informations et énoncés prospectifs ne sont pas des faits établis, mais tiennent compte de nos attentes actuelles à l'égard de résultats ou événements futurs et sont fondés sur les informations auxquelles nous avons accès à l'heure actuelle et sur des hypothèses que nous estimons raisonnables. Bien qu'Énergie Brookfield croie que ces informations et énoncés prospectifs sont fondés sur des hypothèses et des attentes raisonnables, le lecteur ne devrait pas accorder une confiance indue à ceux-ci ni à aucun autre énoncé prospectif ou autre information prospective figurant dans la présente lettre aux porteurs de parts. Ces croyances, hypothèses et attentes peuvent changer en raison de nombreux événements ou facteurs éventuels, dont certains nous sont inconnus ou sont indépendants de notre volonté. Si un changement survenait, nos activités, notre situation financière, nos liquidités, nos résultats d'exploitation, nos plans et nos stratégies pourraient différer considérablement de ceux qui sont exprimés dans les informations et énoncés prospectifs figurant aux présentes. Le rendement et les perspectives futurs d'Énergie Brookfield sont assujettis à un certain nombre de risques et d'incertitudes connus et inconnus.

Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels d'Énergie Brookfield diffèrent considérablement de ceux prévus ou sous-entendus dans les énoncés de la présente lettre aux porteurs de parts comprennent notamment ce qui suit : les conditions économiques générales et les risques économiques, y compris les variations défavorables des taux d'intérêt, des taux de change, de l'inflation et de la volatilité dans les marchés financiers; la variation de la disponibilité des ressources en raison, entre autres, des changements climatiques, à n'importe laquelle de nos centrales; l'offre, la demande, la volatilité et la commercialisation au sein des marchés de l'énergie; notre incapacité à renégocier ou à remplacer, suivant des modalités semblables, les conventions d'achat d'électricité qui viennent à échéance; l'augmentation de la production ne faisant pas l'objet d'engagements contractuels dans notre portefeuille ou des variations néfastes du programme d'équilibrage hydrologique (« MRE ») administré par le gouvernement brésilien; la disponibilité et l'accès aux installations d'interconnexion et aux réseaux de transport; la capacité de respecter, remplacer ou renouveler les concessions, les permis et d'autres approbations gouvernementales nécessaires pour continuer d'exploiter ou de développer nos projets; les droits de titulaires de privilèges et de domaines à bail pourraient être supérieurs à ceux qui nous ont été accordés, ce qui pourrait nuire à nos droits immobiliers réels; les augmentations des coûts d'exploitation de nos centrales actuelles et de nos nouveaux projets en développement; le renforcement de la réglementation sur l'énergie nucléaire et l'opposition de tiers à l'égard des clients et de l'exploitation de nos activités de services nucléaires; l'incapacité du secteur de l'énergie nucléaire de poursuivre son expansion; notre capacité à respecter la réglementation (notamment en ce qui concerne les exigences en matière d'indemnisation) relative à nos activités de services nucléaires; les pannes d'équipement et les défis d'approvisionnement; les ruptures de barrage et le coût et les responsabilités éventuelles liés à ces ruptures; les pertes non assurables et la hausse du coût des primes d'assurance; l'évolution des conditions réglementaires, politiques, économiques et sociales dans les territoires où nous exerçons nos activités; les cas de force majeure; l'évolution défavorable des taux de change et notre incapacité à gérer efficacement l'exposition aux monnaies étrangères; les risques liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement; les risques liés à la commercialisation de l'énergie et notre capacité à gérer le risque financier et le risque sur marchandises; la fin du programme d'équilibrage hydrologique administré par le gouvernement brésilien ou tout changement à ce programme; le fait d'être partie à des litiges et autres différends et de faire l'objet d'enquêtes par des organismes réglementaires et gouvernementaux; le non-respect des obligations par les contreparties à nos contrats; le temps et l'argent consacrés à faire respecter les contrats par les contreparties défaillantes et l'incertitude de l'issue de telles démarches; la possibilité de devoir nous soumettre à des lois ou à des règlements étrangers par suite de l'acquisition future de projets dans de nouveaux marchés; la possibilité que nos activités soient touchées par des collectivités locales; notre dépendance envers des systèmes opérationnels informatisés, qui pourrait nous exposer à des cyberattaques; le fait que les technologies récemment mises au point dans lesquelles nous investissons ne donnent pas les résultats escomptés; les avancées technologiques pouvant entraver ou éliminer l'avantage concurrentiel de nos projets; l'augmentation des redevances d'utilisation d'énergie hydraulique (ou frais semblables) ou les changements apportés à la réglementation visant l'approvisionnement en eau; les conflits de travail et les conventions collectives défavorables sur le plan économique; les cas de fraude, de subordination ou de corruption, d'autres actes illégaux, les procédés ou les systèmes internes inadéquats ou défaillants; notre incapacité à financer nos activités et à financer la croissance en raison de la conjoncture des marchés des capitaux ou notre capacité à réaliser des mesures de recyclage des capitaux; les restrictions opérationnelles et financières qui nous sont imposées par les conventions de prêt, de crédit et de sûreté; la révision de nos cotes de crédit; la création d'une dette à multiples paliers au sein de notre structure organisationnelle; l'évolution défavorable des taux de change et notre incapacité à gérer efficacement l'exposition aux monnaies étrangères au moyen de notre stratégie de couverture ou d'une tout autre façon; notre incapacité à repérer des occasions d'investissement suffisantes et à réaliser les transactions; la croissance de notre portefeuille et notre incapacité à réaliser les avantages anticipés de nos transactions ou de nos acquisitions; l'évolution de nos activités actuelles, y compris au moyen de placements futurs dans les solutions durables; notre incapacité à développer des projets figurant dans notre portefeuille de développement; les retards, les dépassements de coûts et d'autres problèmes associés à la construction et à l'exploitation de nos installations de production et les risques liés aux arrangements que nous concluons avec les collectivités et les coentreprises; la décision de Brookfield de ne pas

nous trouver des occasions d'acquisition, et notre manque d'accès à toutes les acquisitions d'énergie renouvelable répertoriées par Brookfield, y compris en raison de conflits d'intérêts; le fait que nous n'ayons pas le contrôle sur toutes nos activités et sur tous nos investissements, y compris sur certains investissements que nous avons faits par l'intermédiaire de nos coentreprises, partenariats, consortiums ou conventions structurées; l'instabilité politique ou les changements de politique gouvernementale qui nuiraient à nos activités ou à nos actifs; l'acquisition de sociétés en difficulté financière qui pourraient nous faire courir des risques accrus; une baisse de la valeur de nos placements dans des titres, y compris dans des titres d'autres sociétés émis dans le public; nous ne sommes pas soumis aux mêmes obligations d'information financière qu'un émetteur américain aux États-Unis; une séparation entre la participation financière et le contrôle dans notre structure organisationnelle; les ventes et émissions futures de parts de société en commandite, de parts de société en commandite privilégiées du capital d'Énergie Brookfield ou de titres échangeables contre des parts de société en commandite, y compris les actions échangeables de BEPC, ou même la perception de ces ventes ou émissions pourraient faire chuter le cours des parts de société en commandite ou des actions échangeables de BEPC; notre dépendance envers Brookfield et l'importante influence de celle-ci sur nous; le départ de certains ou de tous les professionnels principaux de Brookfield; notre manque de moyens distincts de générer des revenus; les changements dans la façon dont Brookfield choisit de détenir ses participations de propriété dans Énergie Brookfield; le fait que Brookfield agisse d'une façon qui ne soit pas dans notre intérêt ou de celui de nos actionnaires ou porteurs de parts; le fait d'être considérés comme une société de placement en vertu de la loi Investment Company Act; l'efficacité de nos contrôles internes à l'égard de l'information financière; les variations du cours des parts de société en commandite et des actions échangeables de BEPC; et le rachat, à tout moment, des actions échangeables de BEPC ou, moyennant un préavis, par le porteur des actions de catégorie B de BEPC. Pour de plus amples renseignements sur ces risques connus et inconnus, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » dans les formulaires 20-F respectifs de BEP et BEPC ainsi qu'à tout autre risque et facteur décrit dans ces formulaires.

Le lecteur est prévenu que la liste de facteurs importants qui précède pouvant avoir une incidence sur les résultats futurs n'est pas exhaustive. Ces énoncés prospectifs représentent nos points de vue à la date de la présente lettre aux porteurs de parts, et il ne faut pas estimer qu'ils représentent nos points de vue à compter de toute date postérieure à celle-ci. Même si nous prévoyons que des événements et faits nouveaux postérieurs à la date de clôture pourraient modifier ces points de vue, nous rejetons toute obligation de mettre à jour ces énoncés prospectifs, sauf lorsque nous y sommes tenus par la loi.

Aucune autorité de réglementation des valeurs mobilières n'a approuvé ou rejeté le contenu de la présente lettre aux porteurs de parts. La présente lettre aux porteurs de parts est publiée à titre informatif seulement et ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat, et aucune vente de ces titres n'interviendra dans un territoire où cette offre, sollicitation ou vente serait illégale avant leur inscription ou admissibilité en vertu des lois sur les valeurs mobilières qui s'y appliquent.

Mise en garde concernant les mesures non conformes aux IFRS

La présente lettre aux porteurs de parts comprend des références aux fonds provenant des activités et aux fonds provenant des activités par part qui ne sont pas des principes comptables généralement reconnus selon les IFRS et peuvent, par conséquent, avoir une définition différente des définitions des fonds provenant des activités et des fonds provenant des activités par part utilisées par d'autres entités. Nous croyons que les fonds provenant des activités et les fonds provenant des activités par part constituent des mesures complémentaires utiles pour les investisseurs pour évaluer notre rendement financier et les flux de trésorerie que notre portefeuille de projets en exploitation est susceptible de générer. Aucune de ces mesures ne doit être considérée comme l'unique mesure de notre rendement, ni être considérée distinctement de l'analyse de nos états financiers préparés conformément aux IFRS ou s'y substituer. Pour un rapprochement des fonds provenant des activités et des fonds provenant des activités par part et des mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables, se reporter à la section « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS – Trimestres clos les 31 mars » incluse ailleurs dans les présentes ou à la partie « Revue du rendement financier selon des données au prorata – Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » figurant dans notre rapport intermédiaire non audité du premier trimestre de 2024.

Énergie Brookfield s'entend de Brookfield Renewable Partners L.P. et de ses filiales et entités en exploitation, sauf indication contraire selon le contexte.

Notes

- 1) Toutes les occurrences des termes capital ou capitaux se rapportent à la trésorerie affectée par Brookfield, compte non tenu de tout financement par emprunt.
- 2) Les liquidités disponibles sont traitées à la « Partie 5 – Situation de trésorerie et sources de financement » du rapport de gestion dans le rapport intermédiaire du premier trimestre de 2024.